



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Vingt-troisième session
Genève, 6- 8 octobre 1987

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES NIVEAUX D'EXPRESSION ET
LES NOTES ATTRIBUEES A CERTAINS CARACTERES

établi par le Bureau de l'UPOV

Introduction

1. A sa vingt-troisième session tenue les 6 et 7 octobre 1987, le Comité technique a examiné les notes attribuées aux niveaux d'expression de quelques caractères - en fait quantitatifs - auxquels ont été attribuées des notes, quantitatives dans certains cas, et qualitatives dans d'autres, selon les taxons pour lesquels les principes directeurs d'examen ont été établis.

2. A l'issue des débats, le Comité technique a convenu, d'une manière générale, de ce qui suit :

i) Il convient de recourir, autant que possible, à l'expression quantitative, notamment pour les caractères dont la différenciation des niveaux d'expression est unidimensionnelle. Cela vaut également pour la plupart des caractères relatifs à la forme.

ii) Il ne faut recourir à l'expression qualitative pour des caractères quantitatifs que lorsque les niveaux intermédiaires n'existent pas ou, s'agissant de caractères relatifs à la forme, lorsque la différenciation des niveaux d'expression est bidimensionnelle ou multidimensionnelle.

3. Ce qui suit constitue un document de travail sur ce sujet, établi par le Bureau de l'UPOV à la demande du Comité technique, en vue d'un examen complémentaire destiné à harmoniser les notes attribuées aux niveaux d'expression à utiliser dans les principes directeurs d'examen (voir paragraphes 21 et 22 du document TC/XXIII/6 Prov.).

Pratique actuelle

4. L'attribution des notes est actuellement régie par les paragraphes 44 à 47 de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen (document TG/1/2) dont la teneur est la suivante :

"c) Caractères qualitatifs

44. Les niveaux d'expression des caractères qualitatifs et des caractères quantitatifs traités comme des caractères qualitatifs sont codés par une série de chiffres consécutifs, en partant de 1, sans limite supérieure; exemple :

Peuplier : sexe

dioïque femelle	(1)
dioïque mâle	(2)
monoïque unisexué	(3)
monoïque hermaphrodite	(4)

Pour autant qu'il soit possible d'établir un ordre des niveaux d'expression, il convient de réserver les notes inférieures pour les niveaux les plus petits, les plus bas ou les plus faibles.

d) Caractères quantitatifs

45. En règle générale, les niveaux d'expression sont établis en choisissant pour l'expression faible et l'expression forte une paire de mots appropriés, par exemple :

"faible/fort",
 "court/long",
 "petit/grand".

On attribue à cette paire de mots les notes 3 et 7 et au mot "moyen" la note 5. Les autres niveaux d'expression de l'échelle de notation de 1 à 9 sont établis conformément à l'exemple suivant :

<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
très faible	1
très faible à faible	2
faible	3
faible à moyen	4
moyen	5
moyen à fort	6
fort	7
fort à très fort	8
très fort	9

46. On peut utiliser toute l'échelle (de 1 à 9) même si les principes directeurs d'examen n'indiquent, par souci de simplification, que certains niveaux (par exemple, 1, 3, 5, 7, 9 ou 3, 5, 7).

47. Dans la notation "absence - présence", l'absence est codée par 1 et la présence par 9. Lorsqu'il est nécessaire de distinguer une absence complète d'une expression très faible du caractère, le caractère est divisé en deux, l'un avec les niveaux d'expression "absent (1)" et "présent (9)" et l'autre avec les différents niveaux de présence notés de 1 à 9. Lorsqu'il s'agit de caractères pour lesquels il n'est pas possible de distinguer entre "absent (ou nul)" et "très faible", la note 1 prend la signification "absent (ou nul) ou très faible" et elle représente alors le premier niveau d'expression de l'échelle de 1 à 9 utilisée pour les caractères quantitatifs."

5. En sus des règles susmentionnées, celles qui suivent peuvent aussi être considérées comme faisant partie de la pratique établie :

Pour les caractères qualitatifs:

lorsque les niveaux d'expression consistent en chiffres entiers inférieurs à 10 ou en comprennent, les notes attribuées doivent correspondre aux chiffres respectifs.

Exemple :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 5	plôidie	diploïde	2
		tétraploïde	4.

Pour les caractères quantitatifs:

i) la note "5" devrait représenter le niveau d'expression moyen dans l'échelle de variation;

ii) les notes 1 et 9 devraient être attribuées aux niveaux d'expression extrêmes;

iii) les niveaux d'expression devraient être indiqués de façon symétrique;

iv) pour les caractères mesurés, l'écart entre deux notes devrait toujours avoir la même valeur et la différence entre deux notes devrait représenter au moins la plus petite différence significative;

v) les notes plus élevées devraient représenter les valeurs supérieures des variétés lorsque le caractère en question se rapporte à la valeur.

Cas sujets à controverse et solution proposée

6. Les cas sujets à controverse sont essentiellement liés, semble-t-il, à la délimitation entre les caractères unidimensionnels et les caractères multidimensionnels et à l'existence de niveaux d'expression intermédiaires. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une solution possible de ces problèmes dont chacun est illustré à l'aide d'exemples.

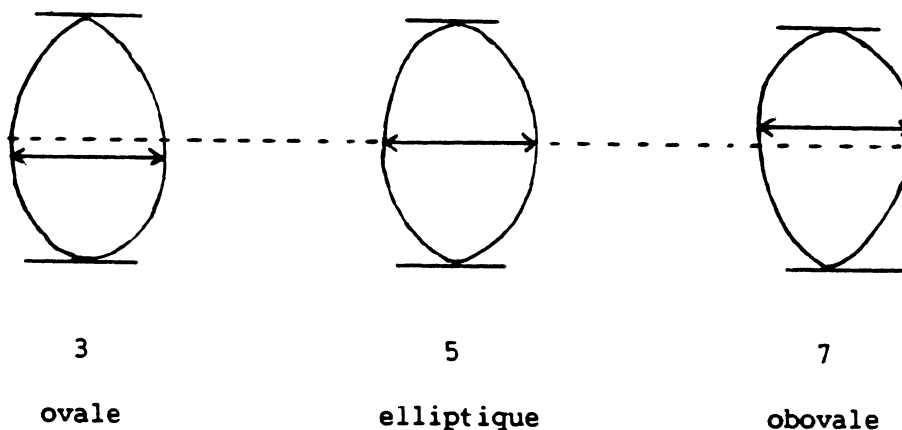
Cas sujets à controverse en ce qui concerne les dimensions

7. Les caractères ci-après sont manifestement unidimensionnels et des notes quantitatives devraient leur être attribuées :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 7.1	Forme	elliptique étroite	3
		elliptique	5
		elliptique large	7
Ex. 7.2	Couleur	vert pâle	3
		vert moyen	5
		vert foncé	7
Ex. 7.3	Port (type de croissance) (*1)	dressé	3
		demi-dressé	5
		horizontal	7.

8. Les caractères ci-après pourraient être considérés comme unidimensionnels au sens large et des notes quantitatives devraient leur être attribuées :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 8.1	Forme (*2)	ovale	3
		elliptique	5
		obovale	7.



*1 Dans ce cas, il convient de ne pas oublier que l'échelle de variation est limitée aux niveaux 3 à 7, les niveaux "dressé" et "horizontal" représentant les niveaux d'expression extrêmes (voir aussi le paragraphe 13).

*2 La différenciation des niveaux d'expression de ce caractère est constituée essentiellement par l'emplacement de la largeur maximum. (Voir les dessins ci-dessus.)

9. Les caractères qui suivent sont considérés comme multidimensionnels et asymétriques; des notes qualitatives devraient donc leur être attribuées :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 9.1	Forme	arrondie	1
		elliptique	2
		ovale	3
Ex. 9.2	Couleur	vert pâle	1
		vert foncé	2
		vert blond	3
Ex. 9.3	Port (type de croissance)	grimpant	1
		dressé	2
		étalé	3.

Lorsqu'il existe des niveaux d'expression intermédiaires pour les caractères susmentionnés, ceux-ci peuvent être désignés, par exemple, comme suit :

Ex. 9.4 (cf. ex. 9.1)	Forme	arrondie	1
		arrondie à elliptique	2
		elliptique	3
		elliptique à ovale	4
		ovale	5
Ex. 9.5 (cf. ex. 9.3)	Port	grimpant	1
		légèrement grim pant	2
		dressé	3
		légèrement étalé	4
		étalé	5.

Cas sujets à controverse en ce qui concerne l'existence de niveaux d'expression intermédiaires

10. Le caractère ci-après ne peut pas avoir de niveaux intermédiaires; des notes qualitatives doivent donc lui être attribuées :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 10	Embryogénie	monoembryonique	1
		polyembryonique	2.

11. Les caractères suivants pourraient avoir des niveaux intermédiaires, mais, pour des raisons d'ordre pratique (difficulté de les mesurer, raccourcissement du temps consacré à l'évaluation), il est jugé plus justifié de les évaluer de manière intuitive, en utilisant un nombre limité de niveaux d'expression et en ne tenant pas compte des niveaux intermédiaires :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 11.1	Feuille externe : nervure principale dans la section transversale	aplatie	1
		convexe	2

Ex. 11.2	Fruit : forme de la base	aiguë	1
		arrondie	2
		aplatie	3
Ex. 11.3	Type d'incision du bord	crénelé	1
		denticulé	2
		denté	3
Ex. 11.4	Couleur	jaune	1
		jaune vert	2
		vert blond	3
		vert	4
Ex. 11.5	Type de fleur	simple	1
		double	2.

Pour l'exemple 11.5 ci-dessus, le niveau "semi-double" pourrait exister mais, selon les taxons, le niveau "double" pourrait être attribué aux fleurs semi-doubles. Toutefois, s'il est jugé plus justifié de classer la fleur en trois groupes, ce caractère pourrait être libellé comme suit :

Ex. 11.6	Type de fleur	simple	1
		semi-double	2
		double	3

12. Dans les cas suivants, le libellé des niveaux d'expression exclut automatiquement tout niveau intermédiaire :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 12.1	Inflorescence : nombre de fleurs	généralement, une	1
		une à trois	2
		généralement, trois	3
Ex. 12.2	Nombre	toujours une	1
		parfois plus d'une	2
		toujours plus d'une	3
Ex. 12.3	Nombre	moins de 7	1
		de 7 à 10	2
		plus de 10	3
Ex. 12.4	Fleur : longueur de l'étamine fertile par rapport au style	plus courte	1
		égale	2
		plus longue	3.

Le caractère de l'exemple 12.4 pourrait aussi présenter les niveaux d'expression quantitatifs suivants :

Ex 12.5	Fleur : longueur de l'étamine fertile par rapport au style	beaucoup plus courte	1
		plus courte	3
		égale	5
		plus longue	7
		beaucoup plus longue	9

Ex. 12.6	Emplacement de la largeur maximum	vers le sommet	1
		au centre	2
		vers la base	3.

Le caractère de l'exemple 12.6 pourrait présenter les niveaux d'expression quantitatifs suivants :

Ex. 12.7	Emplacement de la largeur maximum	au sommet	1
		au quart du sommet	3
		au centre	5
		au quart de la base	7
		à la base	9
Ex. 12.8	Répartition des couleurs de la tige	en points	1
		en taches	2
		en points et en taches	3
Ex. 12.9	Couleur	vert seulement	1
		vert et violet	2
		violet seulement	3.

Les exemples 12.8 et 12.9 indiquent deux ordres possibles de niveaux. Il faudra décider si le niveau comportant les deux autres expressions combinées doit être placé entre les autres niveaux (ex. 12.9) ou à la fin (ex. 12.8).

Difficulté particulière soulevée par l'attribution de mêmes notes pour les mêmes niveaux d'expression

13. Bien qu'il soit préférable de toujours attribuer la même note aux mêmes niveaux d'expression, en particulier lorsque le caractère est observé quantitativement, des notes différentes pourraient être attribuées pour les niveaux d'expression de certains caractères, habituellement ceux concernant le port, en fonction de l'échelle de variation possible, par exemple selon que l'ensemble de l'échelle représente 180° ou 90° seulement (le niveau "horizontal" étant déjà le niveau d'expression extrême).

Par exemple :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 7.3	Port (type de croissance)	dressé	3
		demi-dressé	5
		horizontal	7
Ex. 13.1	Port (type de croissance)	dressé	1
		demi-dressé	3
		horizontal	5
Ex. 13.2	Port (type de croissance)	dressé	1
		demi-dressé	3
		horizontal	5
		retombant	7
		très retombant	9.

Ce type d'anomalie (la note 1, dans un cas, et la note 3, dans l'autre, étant attribuées au niveau "dressé") doit être considéré comme inévitable même s'il apparaît dans les mêmes principes directeurs d'examen; en conséquence, il conviendrait de ne pas appliquer l'exemple 13.1.

Difficulté particulière dans le cas de caractères continus dont on ne peut séparer effectivement que trois niveaux d'expression

14. Dans le cas de caractères continus qui ne comportent pas de niveau extrême et dont le niveau intermédiaire est désigné par "moyen", les notes 4-5-6 pourraient être attribuées lorsqu'on ne peut séparer effectivement que trois niveaux d'expression.

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 14.1	Tige : grosseur	fine à moyenne	4
		moyenne	5
		moyenne à épaisse	6.

Toutefois, lorsqu'un libellé particulier est utilisé pour indiquer le niveau intermédiaire, il convient d'appliquer une autre règle :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 14.2	Port	dressé	3
		horizontal	5
		retombant	7
Ex. 14.3	Port	dressé	1
		horizontal	2
		retombant	3.

Lorsque le caractère susmentionné est présumé comporter des niveaux d'expression intermédiaires tels que "demi-dressé" et "demi-retombant", qui n'apparaissent pas dans le tableau des caractères par souci de simplification, l'exemple 14.2 doit être utilisé et les notes 3-5-7 (laissant entendre l'existence des notes 4 et 6) doivent lui être attribuées. Toutefois, lorsque l'on pense que seuls trois niveaux indiqués ici peuvent être séparés effectivement, l'exemple 14.3 doit être utilisé et les notes 1-2-3 doivent être attribuées au caractère au lieu des notes 4-5-6, étant donné que ce cas peut être considéré comme très proche de celui des observations intuitives mentionnées au paragraphe 11.

15. S'agissant de caractères continus qui comportent au moins un niveau d'expression extrême, il n'existe pas de règle comme celle applicable pour l'exemple 14.1 car c'est la note 1 (ou 9) qui doit être attribuée au niveau extrême. On trouvera ci-après des caractères continus types qui présentent au moins un niveau d'expression extrême avec toute l'échelle de notes (1-9).

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 15.1	Pilosité	absente ou très faible	1
		faible	3
		moyenne	5
		forte	7
		très forte	9

Ex. 15.2	Courbure	plate ou très	
		légèrement convexe	1
		légèrement convexe	3
		moyenne	5
		fortement convexe	7
		très fortement convexe	9
Ex. 15.3	Port (*3)	dressé	1
		demi-dressé	3
		intermédiaire	5
		demi-étalé	7
		étalé	9.

16. Une difficulté particulière se pose si l'on ne peut effectivement séparer que trois niveaux d'expression dans les caractères qui comportent au moins un niveau extrême (ex. 15.1 à 15.3). Dans la plupart des cas, cela s'applique au niveau "absent" combiné à deux degrés de présence ou à deux niveaux extrêmes avec un niveau intermédiaire. On trouvera ci-après plusieurs exemples de caractères auxquels, dans le passé, les notes 1-2-3 ont été attribuées dans la plupart des cas. Il faut étudier si cette pratique peut être maintenue à la lumière de ce qui précède :

	<u>Caractère</u>	<u>Niveau d'expression</u>	<u>Note</u>
Ex. 16.1	Pilosité (cf. ex. 15.1)	absente	1
		légère	2
		forte	3
Ex. 16.2	Adhérence	nulle	1
		partielle	2
		totale	3
Ex. 16.3	Courbure	nulle	1
		légère	2
		forte	3
Ex. 16.4	Ondulation	nulle	1
		légère	2
		forte	3
Ex. 16.5	Présence	nulle	1
		occasionnelle	2
		constante	3
Ex. 16.6	Persistence	nulle	1
		partielle	2
		totale	3
Ex. 16.7	Répartition	inégale	1
		légèrement inégale	2
		égale	3

*3 Cet exemple contient deux niveaux extrêmes. Voir aussi les exemples 7.3 et 16.8.

Ex. 16.8	Port	dressé	1
(cf. ex. 15.3)		intermédiaire	2
		étalé	3.

17. Tous les membres des groupes de travail techniques sont invités à étudier les exemples qui précèdent et à formuler des observations ou des propositions s'ils sont en désaccord sur certains exemples ou souhaitent proposer d'autres solutions. Le Comité technique examinera les exemples, ainsi que les observations et les propositions recueillies, lors de sa prochaine session en octobre 1988. En outre, le Bureau de l'UPOV élabore actuellement des recommandations concernant, d'une part, l'utilisation de termes techniques dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et d'autre part, une collection d'exemples beaucoup plus riche que celle du présent document.

[Fin du document]